



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution d'eau à Gorgier - Informations complémentaires

Suite à la pollution d'eau détectée à Gorgier ce matin 16 septembre au réservoir du Château, l'eau doit être considérée comme non potable dans certains secteurs. Quelques mesures sont à prendre à la veille du week-end du Jeûne.

Suite à un problème de traitement de l'eau, celle-ci doit être considérée comme non potable. Il existe un risque de contamination par des bactéries de type entérocoque. La pollution ainsi que les risques pour la santé peuvent être considérés comme faibles.

Les secteurs concernés sont :

Rue du Littoral 44-106 - Avenue du Belvédère - chemin des Moines - chemin de la Payaz
chemin de la Rose - Château de Gorgier - chemin des Abyssins - En Seraize

Rappel des règles à observer

Ne pas consommer l'eau du robinet.

Ne pas utiliser l'eau du robinet pour absorber des médicaments ou pour se laver les dents.

Ne pas utiliser l'eau pour fabriquer ou traiter des denrées alimentaires.

Ne pas utiliser l'eau du robinet pour laver la vaisselle (sauf lave-vaisselle).

Précautions à prendre

Faire bouillir l'eau du robinet pour pouvoir l'utiliser comme eau potable ou utiliser de l'eau minérale en bouteille.

Informations complémentaires

Les services communaux sont intervenus en collaboration avec le service cantonal de la consommation. Une chloration de la cuve et du réseau sont en cours. Une odeur de chlore peut être perçue au robinet ou lors de l'utilisation des installations sanitaires.

L'eau peut toujours être consommée une fois bouillie et la présence d'une faible quantité de chlore dans l'eau n'a aucun effet sur la santé.

Une purge du réseau sera effectuée ce week-end et de nouvelles analyses seront effectuées sur le réseau. Les résultats arriveront lundi soir et de nouvelles informations seront communiquées mardi dans la journée.

La population concernée a été informée par distribution dans les habitations et nous transmettrons les prochaines informations sur notre site internet et via l'application « NEMO News ».

Saint-Aubin-Sauges, le 16 septembre 2022

Le Conseil communal

Contact : M. Maxime Rognon, chef du dicastère des services industriels, 032 886 52 50